

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 AVRIL 1910.

Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1910 (1).

## AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 12 avril 1910.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,  
à Bruxelles.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un nouvel amendement à apporter au projet de Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1910.

Ensuite de cet amendement, ledit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à . . . . . fr.	16,578,732	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles . . . . .	1,388,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE . . . . . fr.	17,966,732	»

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*

JUL. LIEBAERT.

---

(1) Budget, n° 4, XIII.  
Rapport, n° 83.

## NOTE

## AMENDEMENT.

**Deuxième section. — Dépenses  
exceptionnelles.**

—  
**CHAPITRE IV.**

**SERVICES DIVERS.**

**Administration des Ponts et Chaussées.**

ART. 31. — Yser. — Entretien extra-  
ordinaire et amélioration . . . . .  
. . . . . fr. 56,000 »

**Tweede Sectie. — Uitzonderlijke  
uitgaven.**

—  
**HOOFDSTUK IV.**

**VERSCHEIDENE DIENSTEN.**

**Bestuur van Bruggen en Wegen.**

ART. 31. — Yser. — Buitengewone  
onderhoudskosten en verbeteringswer-  
ken . . . . . fr. 56,000 »

Le crédit de 50,000 francs inscrit au projet de Budget est destiné notam-  
ment à des travaux de réfection de talus dégradés de la rivière ; les crues  
extraordinaires de l'hiver ayant augmenté notablement les dégradations des  
berges, une somme de 6,000 francs en plus sera nécessaire pour l'ensemble  
des travaux urgents.

